



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 109661

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la profession d'architecte en France. Cette profession connaît depuis plusieurs années une évolution importante de ses pratiques : extension du champ des procédures conception-réalisation, mise en place de partenariat public-privé, modification du code des marchés publics. Ces réformes sont perçues par certains architectes comme des atteintes à l'éthique et à la culture de leur profession. Les trois organisations représentatives de cette profession (CNOA, Syndicat de l'architecture et UNSFA) avaient ainsi, il y a quelques années, formulé trente propositions destinées à revaloriser cette profession et à proposer une véritable réforme de l'exercice du métier d'architecte. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées afin de prendre en compte les attentes de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109661

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5645

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)